



Utilisation d'un budget voté en AG

Par **Madiana**, le **21/11/2014** à **22:35**

Bonjour,

Il y a 3 ans ma copro a voté un budget "travaux" de 200.000 € pour effectuer la réfection des parkings. Les appels de fonds ont été effectués sur un an. Nous constatons malheureusement que seulement la moitié des fonds est rentrée. Le conseil syndical propose de laisser de côté le projet "parkings" et d'utiliser la somme collectée pour installer des portails pour fermer la copro.

Il me semble qu'un budget de travaux voté en AG doit être utilisé pour ce projet et que toute modification de la destination des fonds doit être revotée en AG.

Est ce que quelqu'un a déjà connu cette expérience ?

Merci pour votre aide